

Paris, le 09 mars 2020

Municipales - Pacte Handicap APAJH 2020-2026 Six années pour construire une commune inclusive

A l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, l'APAJH, première association « tout handicap », a proposé à la signature des candidats républicains un « Pacte Handicap 2020-2026 » afin qu'ils s'engagent pour une société inclusive.

Trop peu de candidats se sont engagés en signant les cinq engagements concernant les compétences des maires en lien direct avec le handicap, et la prise en considération des besoins particuliers :

- Garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle
- Développer des pratiques d'employeur exemplaire
- Etre garant de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive
- Des communes mobilisées auprès des jeunes et leurs familles
- Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles pour favoriser la pratique inclusive

Il y a six ans, lors de l'opération nationale réalisée en 2014, par l'APAJH, auprès des candidats en campagne, près de 200 candidats avaient répondu positivement, et s'étaient engagés à intégrer l'accessibilité universelle dans leurs actions s'ils étaient élus.

Une commune inclusive, qui s'adapte aux besoins et attentes de chacune et chacun, n'a-t-elle aucun sens ?

Les signataires de ce Pacte ont pourtant des propositions inspirantes, telles que :

- Un **parcours citoyen inclusif** pour permettre l'accès à la vie publique de la commune,
- Le **soutien financier et technique pour les clubs sportifs** afin qu'ils développent des pratiques handisport et sport adapté, ainsi qu'une pratique inclusive,
- **Aucun enfant ou adulte empêché d'accéder à une activité** en raison de son handicap,
- **Rendre les services administratifs accessibles** via la formation des personnels et des outils informatiques adaptés,
- La création d'un **pôle ressource handicap** permettant l'accueil et la participation de tous aux activités culturelles et sportives,
- **L'explication systématique en facile à lire et à comprendre des décisions votées lors du conseil municipal,**
- La **formation des personnels de la petite enfance** pour faciliter l'accès en crèche des enfants en situation de handicap,
- La **facilitation d'installations de dispositifs spécialisés** au sein des écoles de la commune.



En répondant à l'interpellation du mouvement APAJH, les candidats se sont engagés à construire, au niveau communal, une société inclusive qui s'adapte aux besoins de tous et laisse sa place à chacun. **Une fois les élections passées, l'APAJH, par le biais de ses 93 associations présentes en métropole et outre-mer, proposera aux nombreux élus qui n'ont pas encore approuvé le Pacte Handicap 2020-2026, de le signer.**

Retrouvez la liste des signataires du Pacte sur le site

www.societe-inclusive.org



cette liste est mise à jour régulièrement.

L'APAJH souhaite aller au-delà de l'accessibilité et porte le projet ambitieux d'une mandature 2020-2026 qui mette la société inclusive au cœur du projet politique des équipes municipales : *« Les élus de terrain sont bien souvent les premiers interlocuteurs en terme d'accessibilité au quotidien : demande d'accessibilité physique des établissements recevant du public ou de voirie, mais aussi demande de logements sociaux adaptés, ou de solution de scolarisation adaptée aux enfants aux besoins particuliers. Concrètement, la société inclusive ne pourra pas se faire sans la mobilisation des maires et des conseillers municipaux »* insiste Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

Dans une logique de co-construction vigilante, l'APAJH se positionnera auprès des élus comme un partenaire mobilisé pour faire avancer concrètement, sur le terrain, l'idée et les actions pour une commune qui souhaite être résolument ambitieuse pour l'avenir !

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.



Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr

Contact